



PROMOTION RÉGIONALE

EXIGENCES MINIMALES

La promotion régionale

La promotion régionale est le point d'entrée au sein du Programme d'Excellence Provincial (PEP) de la Fédération de soccer du Québec (FSQ). En raison de cela, seuls les arbitres que la région considère comme étant les meilleurs, c'est-à-dire, l'élite ont le privilège d'y accéder. Les arbitres qui aspirent au grade régional sont sélectionnés par le comité d'arbitrage au sein des arbitres de la liste AAA. Il s'agit d'arbitres qui se démarquent non seulement par leurs connaissances des lois du jeu, mais aussi par leur professionnalisme et leur engagement au niveau de l'arbitrage dans la région.

Les critères d'admissibilités

- ✓ Faire partie des arbitres de la liste AAA;
- ✓ Avoir une bonne connaissance des Lois du Jeu (testé par un examen en ligne);
- ✓ Avoir arbitré au moins 20 matchs de catégories U16 ou plus dont minimalement 5 comme arbitre central;
- ✓ Être impliqué dans les activités régionales;
- ✓ Effectuer et réussir un minimum de deux évaluations dans l'une des catégories suivantes : U16 AAA masculin, sénior masculin AA, U18 masculin AA, sénior masculin local pour les arbitres masculins et du U16 féminin AAA, U17 féminin AA ou sénior féminin local pour les arbitres féminins;
- ✓ Faire preuve de professionnalisme;
- ✓ Avoir des disponibilités mensuelles suffisantes selon le comité exécutif;
- ✓ Avoir le désir de gravir les échelons comme arbitre;
- ✓ Avoir un dossier de discipline exemplaire;
- ✓ Capacité à gérer des situations stressantes rapidement;
- ✓ Avoir au préalable été référé par le directeur régional à l'arbitrage et le coordonnateur au développement régional;
- ✓ Obtenir un vote de confiance de 50% ou plus de la part du comité de sélection régional (la liste de TOUS les candidats est révisée et validée à chaque année).
- ✓ Le candidat devra formuler une demande officielle au comité exécutif d'arbitrage de la région pour une promotion régionale.

Le processus de promotion

Une fois les critères ci-dessus respectés, les candidats devront réussir un examen régional avant de pouvoir être autorisé et inscrit à la formation de grade régional à la FSQ. Le candidat aura deux ans pour rencontrer les exigences de la FSQ. À la fin de la deuxième année, le candidat devra soumettre son dossier complet au coordonnateur régional au développement à l'arbitrage de Soccer Outaouais. Le dossier sera ensuite évalué par les membres du comité exécutif à l'arbitrage. Une fois approuvé, une lettre d'autorisation sera signée et envoyée au candidat lui permettant de soumettre son dossier à la FSQ. Tout dossier refusé régionalement ne pourra être soumis à la FSQ. Le candidat qui ne respectera pas la décision du comité exécutif sera suspendu pour une période de 6 mois et verra toute chance de promotion régionale anéanti.

Le coût de la promotion

Les arbitres en promotion doivent défrayer le coût du stage de même que les évaluations qu'ils devront obtenir afin de compléter leur dossier. Il est de la responsabilité du candidat de s'assurer d'atteindre les exigences et de prendre les mesures nécessaires afin d'obtenir son grade régional.